

RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS

Délibération n°4

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt-huit avril à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Étaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Blanchard Isabelle, Belmonte Julien, Blondeau Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Falco Jean, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Pasqualini Jean-Claude, Peyrusse Anne-Aymone, Pieters Christiane, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François.

Absents et excusés : MM. Bacqué Alain, Baron Philippe, Blaya Bruno, Cabos Christian, Cardona Christian, Derens Anne-Sophie, Dorbes Marceau, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Forment Guy, Giacosa Patrick, Lalanne Philippe, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Meste Michel, Narran Béatrice, Sagansan Jean-Jacques, Thieux-Louit Véronique.

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 10 octobre 2001, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers a décidé d'adhérer au « Fonds Solidarité Energie ».

Ce fonds, qui a pour mission de venir en aide aux plus démunis pour les impayés des factures d'électricité, est devenu depuis le Fonds Solidarité Logement.

Ce fonds est alimenté par des organismes d'Etat, les Fournisseurs d'Énergies, le Conseil Départemental du Gers et des Collectivités Locales.

A compter du 1^{er} janvier 2020, nous avons constaté un transfert de la gestion administrative et comptable du Fonds Solidarité Logement (FSL) au Département.

La participation du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers à ce fonds est de 27.000 euros depuis 2004.

Monsieur le Président propose pour 2023 de reconduire la participation à hauteur de 27.000 euros.

Après échanges de vues et vote à l'unanimité, le comité accepte cette proposition et autorise Monsieur le Président à budgétiser cette somme et à la verser sur le compte qui lui est affecté par l'organisme en charge de la gestion de ce fonds.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat

Jean-Guy DUPUY



**RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

Délibération n° 8

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt-huit avril à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Étaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Blanchard Isabelle, Belmonte Julien, Blondeau Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Falco Jean, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Pasqualini Jean-Claude, Peyrusse Anne-Aymone, Pieters Christiane, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François.

Absents et excusés : MM. Bacqué Alain, Baron Philippe, Blaya Bruno, Cabos Christian, Cardona Christian, Derens Anne-Sophie, Dorbes Marceau, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Forment Guy, Giacosa Patrick Lalanne Philippe, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Meste Michel, Narran Béatrice Sagansan Jean-Jacques, Thieux-Louit Véronique.

DETR – Travaux Mairie de MARCIAC –

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que les travaux de rénovation des illuminations des monuments ne sont pas éligibles au « FONDS VERT ».

Toutefois, ces installations sont énergivores et peuvent être modernisées avec du LED pour diminuer la facture d'énergie.

C'est pourquoi, il est proposé au Comité Syndical de solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR en inscrivant cette action dans le cadre de la maquette du C2RTE entre l'Etat et le Pays VAL d'ADOUR.

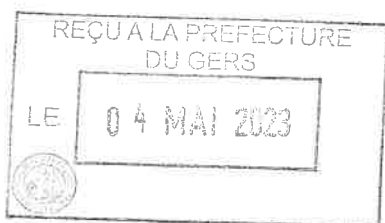
Les modalités de financement seraient les suivantes :

Montant total HT des opérations (2 tranches)	98.000 €
Aide sollicitée de l'ETAT	39.200 €
Participation de la Commune de MARCIAC	29.400€
Participation du Syndicat – Territoire d'Énergie Gers	29.400 €

Après débat et vote à l'unanimité, le Conseil Syndical décide :

- D'approuver le projet.
- D'approuver les modalités de financement et donne autorisation d'inscrire au budget ces éléments financiers.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents pour mettre en application cette décision.
- De solliciter Monsieur le Préfet du Gers pour l'obtention de l'Aide présentée dans les modalités financières.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,
du
GERS

Jean-Guy DUPUY

RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS

Délibération n° 5.3

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt-huit avril à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Étaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Blanchard Isabelle, Belmonte Julien, Blondeau Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Falco Jean, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Pasqualini Jean-Claude, Peyrusse Anne-Aymone, Pieters Christiane, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François.

Absents et excusés : MM. Bacqué Alain, Baron Philippe, Blaya Bruno, Cabos Christian, Cardona Christian, Derens Anne-Sophie, Dorbes Marceau, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Forment Guy, Giacosa Patrick, Lalanne Philippe, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Meste Michel, Narran Béatrice, Sagansan Jean-Jacques, Thieux-Louit Véronique.

PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE 2023 FINANCÉ PAR LES CRÉDITS DU FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION RURALE (FACE) – Tranche Enfouissement –

VU l'article L32.32-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-10 du CGCT ;

VU l'article 34 de la loi n° 2003-8 du 03 janvier 2003 et les Statuts du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers ;

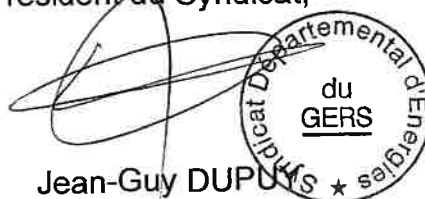
VU le mail du jeudi 30 mars 2023 de Monsieur Bruno EYSSERIC de la DGEC ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- D'adopter le programme d'électrification rurale 2023 financé par les crédits du FACE – Tranche Enfouissement pour un montant de 796.125 euros HT soit 636.900 euros de dotation FACE autorisée suivant le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS

Délibération n° 5.1

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt-huit avril à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Blanchard Isabelle, Belmonte Julien, Blondeau Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Falco Jean, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Pasqualini Jean-Claude, Peyrusse Anne-Aymone, Pieters Christiane, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François.

Absents et excusés : MM. Bacqué Alain, Baron Philippe, Blaya Bruno, Cabos Christian, Cardona Christian, Derens Anne-Sophie, Dorbes Marceau, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Forment Guy, Giacosa Patrick Lalanne Philippe, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Meste Michel, Narran Béatrice Sagansan Jean-Jacques, Thieux-Louit Véronique.

PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE 2023 FINANCÉ PAR LES CRÉDITS DU FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION RURALE (FACE) – Tranche Renforcement -

VU l'article L32.32-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-10 du CGCT ;

VU l'article 34 de la loi n° 2003-8 du 03 janvier 2003 et les Statuts du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers ;

VU le mail du jeudi 30 mars 2023 de Monsieur Bruno EYSSERIC de la DGEC ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- Décide de demander la majoration du programme « Renforcement » par la totalité de la dotation sous-programme « extension de réseaux ».
- D'adopter le programme d'électrification rurale 2023 financé par les crédits du FACE – Tranche Renforcement pour un montant de 3.223.875 euros HT soit 2.579.100 euros de dotation FACE autorisée suivant le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY



**RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

Délibération n° 5.2

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt-huit avril à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Blanchard Isabelle, Belmonte Julien, Blondeau Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Falco Jean, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Pasqualini Jean-Claude, Peyrusse Anne-Aymone, Pieters Christiane, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François.

Absents et excusés : MM. Bacqué Alain, Baron Philippe, Blaya Bruno, Cabos Christian, Cardona Christian, Derens Anne-Sophie, Dorbes Marceau, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Forment Guy, Giacosa Patrick Lalanne Philippe, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Meste Michel, Narran Béatrice Sagansan Jean-Jacques, Thieux-Louit Véronique.

**PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE 2023 FINANCÉ PAR LES CRÉDITS DU FONDS
D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION RURALE (FACE) – Tranche
Sécurisation -**

VU l'article L32.32-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-10 du CGCT ;

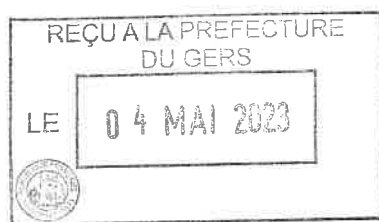
VU l'article 34 de la loi n° 2003-8 du 03 janvier 2003 et les Statuts du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers ;

VU le mail du jeudi 30 mars 2023 de Monsieur Bruno EYSSERIC de la DGEC ;


Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- D'adopter le programme d'électrification rurale 2023 financé par les crédits du FACE – Tranche Sécurisation pour un montant de 3.889.125 euros HT soit 3.111.300 euros de dotation FACE autorisée suivant le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,


Jean-Guy DUPUY



RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS

Délibération n° 6.1

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt-huit avril à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Étaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Blanchard Isabelle, Belmonte Julien, Blondeau Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Falco Jean, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Pasqualini Jean-Claude, Peyrusse Anne-Aymone, Pieters Christiane, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François.

Absents et excusés : MM. Bacqué Alain, Baron Philippe, Blaya Bruno, Cabos Christian, Cardona Christian, Derens Anne-Sophie, Dorbes Marceau, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Forment Guy, Giacosa Patrick, Lalanne Philippe, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Meste Michel, Narran Béatrice, Sagansan Jean-Jacques, Thieux-Louit Véronique.

**DEMANDE SUBVENTION DE L'ÉTAT POUR PROJET RENOVATION ENERGETIQUES DES
INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC – PAYS D'ARMAGNAC – Tranche 3 –**

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers sollicite une subvention de l'ÉTAT dans le cadre d'un projet de Rénovation Énergétique des Installations d'Éclairage Public sur des communes sises sur le territoire PAYS d'ARMAGNAC.

Les travaux consistent à moderniser les installations par du passage en LED pour diminuer sensiblement les consommations et les puissances.

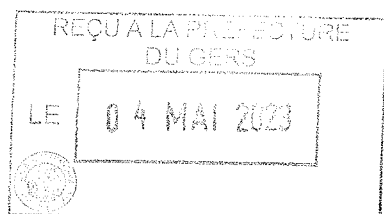
Les modalités de financement seraient les suivantes :

Montant total HT des opérations	219.000 €
Aide sollicitée de l'ÉTAT	87.600 €
Participation des Communes	65.700 €
Participation du Syndicat Territoire d'Énergie	65.700 €

Après débat et vote à l'unanimité, le conseil syndical décide :

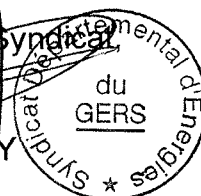
- D'approuver le projet.
- D'approuver les modalités de financement et donne l'autorisation d'inscrire au budget ces éléments financiers.
- Autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents pour mettre en application cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat

Jean-Guy DUPUY



RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS

Délibération n° 6.2

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt-huit avril à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Blanchard Isabelle, Belmonte Julien, Blondeau Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Falco Jean, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Pasqualini Jean-Claude, Peyrusse Anne-Aymone, Pieters Christiane, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François.

Absents et excusés : MM. Bacqué Alain, Baron Philippe, Blaya Bruno, Cabos Christian, Cardona Christian, Derens Anne-Sophie, Dorbes Marceau, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Forment Guy, Giacosa Patrick, Lalanne Philippe, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Meste Michel, Narran Béatrice, Sagansan Jean-Jacques, Thieux-Louit Véronique.

**DEMANDE SUBVENTION DE L'ETAT POUR PROJET RENOVATION ENERGETIQUES DES
INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC – PAYS PORTES DE GASCOGNE – Tranche 3 -**

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers sollicite une subvention de l'ETAT dans le cadre d'un projet de Rénovation Énergétique des Installations d'Eclairage Public sur des communes sises sur le territoire PAYS PORTES de GASCOGNE.

Les travaux consistent à moderniser les installations par du passage en LED pour diminuer sensiblement les consommations et les puissances.

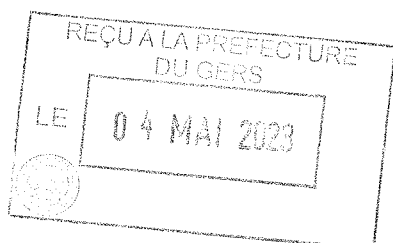
Les modalités de financement seraient les suivantes :

Montant total HT des opérations	710.500 €
Aide sollicitée de l'ETAT	284.200 €
Participation des Communes	213.150 €
Participation du Syndicat Territoire d'Énergie	205.150 €

Après débat et vote à l'unanimité, le conseil syndical décide :

- D'approuver le projet.
- D'approuver les modalités de financement et donne l'autorisation d'inscrire au budget ces éléments financiers.
- Autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents pour mettre en application cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat

Jean-Guy DUPUY



RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS

Délibération n° 6.3

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt-huit avril à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Blanchard Isabelle, Belmonte Julien, Blondeau Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour-Philippe, Falco Jean, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Pasqualini Jean-Claude, Peyrusse Anne-Aymone, Pieters Christiane, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François.

Absents et excusés : MM. Bacqué Alain, Baron Philippe, Blaya Bruno, Cabos Christian, Cardona Christian, Derens Anne-Sophie, Dorbes Marceau, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Forment Guy, Giacosa Patrick Lalanne Philippe, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Meste Michel, Narran Béatrice Sagansan Jean-Jacques, Thieux-Louit Véronique.

**DEMANDE SUBVENTION DE L'ETAT POUR PROJET RENOVATION ENERGETIQUES DES
INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC – PAYS D'AUCH – TRANCHE 3 -**

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies du Gers sollicite une subvention de l'ETAT dans le cadre d'un projet de Rénovation Energétique des Installations d'Eclairage Public sur des communes sises sur le territoire PAYS D'AUCH.

Les travaux consistent à moderniser les installations par du passage en LED pour diminuer sensiblement les consommations et les puissances.

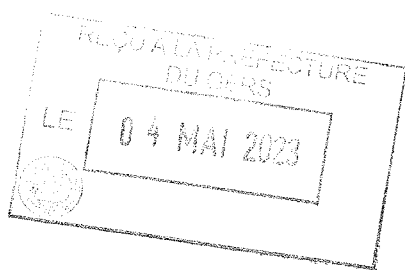
Les modalités de financement seraient les suivantes :

Montant total HT des opérations	161.000 €
Aide sollicitée de l'ETAT	64.400 €
Participation des Communes	48.300 €
Participation du Syndicat Territoire d'Energie	48.300 €

Après débat et vote à l'unanimité, le conseil syndical décide :

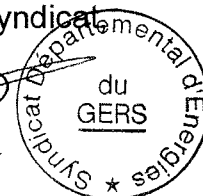
- D'approuver le projet.
- D'approuver les modalités de financement et donne l'autorisation d'inscrire au budget ces éléments financiers.
- Autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents pour mettre en application cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat

Jean-Guy DUPUY



RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS

Délibération n° 6.4

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt-huit avril à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Blanchard Isabelle, Belmonte Julien, Blondeau Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Falco Jean, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Pasqualini Jean-Claude, Peyrusse Anne-Aymone, Pieters Christiane, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François.

Absents et excusés : MM. Bacqué Alain, Baron Philippe, Blaya Bruno, Cabos Christian, Cardona Christian, Derens Anne-Sophie, Dorbes Marceau, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Forment Guy, Giacosa Patrick, Lalanne Philippe, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Meste Michel, Narran Béatrice, Sagansan Jean-Jacques, Thieux-Louit Véronique.

**DEMANDE SUBVENTION DE L'ETAT POUR PROJET RENOVATION ENERGETIQUES DES
INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC – PAYS VAL D'ADOUR – Tranche 3 –**

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies du Gers sollicite une subvention de l'ETAT dans le cadre d'un projet de Rénovation Energétique des Installations d'Eclairage Public sur des communes sises sur le territoire PAYS VAL D'ADOUR.

Les travaux consistent à moderniser les installations par du passage en LED pour diminuer sensiblement les consommations et les puissances.

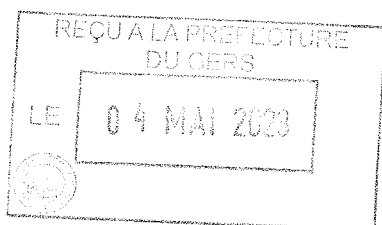
Les modalités de financement seraient les suivantes :

Montant total HT des opérations	233.000 €
Aide sollicitée de l'ETAT	93.200 €
Participation des Communes	69.900 €
Participation du Syndicat Territoire d'Energie	69.900€

Après débat et vote à l'unanimité, le conseil syndical décide :

- D'approuver le projet.
- D'approuver les modalités de financement et donne l'autorisation d'inscrire au budget ces éléments financiers.
- Autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents pour mettre en application cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat Départemental d'Energies du GERS
Jean-Guy DUPUY

RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS

Délibération n° 6.5

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt-huit avril à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Blanchard Isabelle, Belmonte Julien, Blondeau Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour-Philippe, Falco Jean, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Pasqualini Jean-Claude, Peyrusse Anne-Aymone, Pieters Christiane, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François.

Absents et excusés : MM. Bacqué Alain, Baron Philippe, Blaya Bruno, Cabos Christian, Cardona Christian, Derens Anne-Sophie, Dorbes Marceau, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Forment Guy, Giacosa Patrick, Lalanne Philippe, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Meste Michel, Narran Béatrice, Sagansan Jean-Jacques, Thieux-Louit Véronique.

**DEMANDE SUBVENTION DE L'ETAT POUR PROJET RENOVATION ENERGETIQUES DES
INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC – PAYS CHALOSSE TURSAN – Tranche 3 –**

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers sollicite une subvention de l'ETAT dans le cadre d'un projet de Rénovation Énergétique des Installations d'Eclairage Public sur des communes sises sur le territoire PAYS CHALOSSE TURSAN.

Les travaux consistent à moderniser les installations par du passage en LED pour diminuer sensiblement les consommations et les puissances.

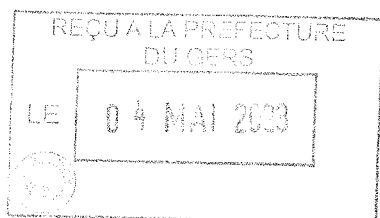
Les modalités de financement seraient les suivantes :

Montant total HT des opérations	46.000 €
Aide sollicitée de l'ETAT	18.400 €
Participation des Communes	13.800 €
Participation du Syndicat Territoire d'Énergie	13.800 €

Après débat et vote à l'unanimité, le conseil syndical décide :

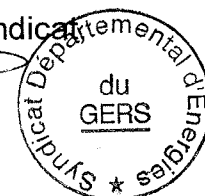
- D'approuver le projet.
- D'approuver les modalités de financement et donne l'autorisation d'inscrire au budget ces éléments financiers.
- Autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents pour mettre en application cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat

Jean-Guy DUPUY



FONDS VERT PHASE 3			Subventions	Contributions publiques	Montant de l'aide demandée dans le cadre du fonds vert	Dossier n°
Pays ADOUR CHALOSSE TURSAN	ARBLADE LE BAS	23 000,00 €	6 900,00 €	6 900,00 €	9 200,00 €	202301006
Pays ADOUR CHALOSSE TURSAN	BERNEDE	23 000,00 €	6 900,00 €	6 900,00 €	9 200,00 €	20220151
	TOTAL	46 000,00 €	13 800,00 €	13 800,00 €	18 400,00 €	
Pays d'Armagnac	DEMU	69 000,00 €	20 700,00 €	20 700,00 €	27 600,00 €	202304010
Pays d'Armagnac	GONDRIN	80 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €	202304009
Pays d'Armagnac	LUPIAC	20 500,00 €	6 150,00 €	6 150,00 €	8 200,00 €	20220157
Pays d'Armagnac	MARGUESTAU	17 500,00 €	5 250,00 €	5 250,00 €	7 000,00 €	202306015
Pays d'Armagnac	MAULEON D'ARMAGNAC	22 500,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	9 000,00 €	202306014
Pays d'Armagnac	SION	9 500,00 €	2 850,00 €	2 850,00 €	3 800,00 €	2022063C
	TOTAL	219 000,00 €	65 700,00 €	65 700,00 €	87 600,00 €	
Pays d'Auch	BOUCAGNERES	50 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	20 000,00 €	202303023
Pays d'Auch	ESTIPOUY	14 500,00 €	4 350,00 €	4 350,00 €	5 800,00 €	202309013
Pays d'Auch	LAAS	20 500,00 €	6 150,00 €	6 150,00 €	8 200,00 €	20220963
Pays d'Auch	MONT D'ASTARAC	12 000,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	4 800,00 €	20220365
Pays d'Auch	MOUCHES	9 000,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	3 600,00 €	202309014
Pays d'Auch	ORBESSAN	5 500,00 €	1 650,00 €	1 650,00 €	2 200,00 €	202303016
Pays d'Auch	SAINT MAUR SOULES	17 500,00 €	5 250,00 €	5 250,00 €	7 000,00 €	202309017
Pays d'Auch	SAINTE CHRISTIE	32 000,00 €	9 600,00 €	9 600,00 €	12 800,00 €	202302015
	TOTAL	161 000,00 €	48 300,00 €	48 300,00 €	64 400,00 €	
Pays Val d'Adour	ARMENTIEUX	15 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	6 000,00 €	20220927
Pays Val d'Adour	AVERON-BERGELLE	20 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	8 000,00 €	20220147
Pays Val d'Adour	CAHUZAC SUR ADOUR	32 000,00 €	9 600,00 €	9 600,00 €	12 800,00 €	202301011
Pays Val d'Adour	FUSTEROUAU	13 000,00 €	3 900,00 €	3 900,00 €	5 200,00 €	20210127
Pays Val d'Adour	JU BELLOC	93 000,00 €	15 900,00 €	15 900,00 €	21 200,00 €	20220167
Pays Val d'Adour	LADEVEZE-RIVIERE	3 500,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €	1 400,00 €	20220967
Pays Val d'Adour	SAINT GERME	40 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	16 000,00 €	20230101
Pays Val d'Adour	TASQUE	29 000,00 €	8 700,00 €	8 700,00 €	11 600,00 €	20230102
Pays Val d'Adour	VIELLA	27 500,00 €	8 250,00 €	8 250,00 €	11 000,00 €	20190117
	TOTAL	233 000,00 €	69 900,00 €	69 900,00 €	93 200,00 €	
Pays Portes de Gascogne	BEZERIL	19 500,00 €	5 850,00 €	5 850,00 €	7 800,00 €	20230700
Pays Portes de Gascogne	BOULAU	12 500,00 €	3 750,00 €	3 750,00 €	5 000,00 €	20230801
Pays Portes de Gascogne	BRUGNENS	41 500,00 €	12 450,00 €	12 450,00 €	16 600,00 €	2023080C
Pays Portes de Gascogne	CAZAUX SAVES	54 500,00 €	16 350,00 €	16 350,00 €	21 800,00 €	2023070C
Pays Portes de Gascogne	COLOGNE	80 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €	20230803
Pays Portes de Gascogne	ENDOUIELLE	18 500,00 €	5 550,00 €	5 550,00 €	7 400,00 €	2020088E
Pays Portes de Gascogne	ESPAON	39 000,00 €	11 700,00 €	11 700,00 €	15 600,00 €	2022075E
Pays Portes de Gascogne	GAUJAC	15 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	6 000,00 €	2023070C
Pays Portes de Gascogne	L'ISLE JOURDAIN	80 000,00 €	16 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €	20230803
Pays Portes de Gascogne	L'ISLE-BOUZON	45 500,00 €	13 650,00 €	13 650,00 €	18 200,00 €	2022056E
Pays Portes de Gascogne	MARESTAING	13 000,00 €	3 900,00 €	3 900,00 €	5 200,00 €	20220817
Pays Portes de Gascogne	MAUVEZIN	80 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €	20230803
Pays Portes de Gascogne	PELLEFIGUE	34 500,00 €	10 350,00 €	10 350,00 €	13 800,00 €	20230303
Pays Portes de Gascogne	POMPIAC	15 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	6 000,00 €	2022077E
Pays Portes de Gascogne	PRECHAC	7 500,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €	3 000,00 €	20230207
Pays Portes de Gascogne	RAZENGUES	8 500,00 €	2 550,00 €	2 550,00 €	3 400,00 €	20230807
Pays Portes de Gascogne	SABAILLAN	9 000,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	3 600,00 €	2022077E
Pays Portes de Gascogne	SAINTE CLAR	90 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €	20230507
Pays Portes de Gascogne	SAINTE LOUBE AMADE	11 500,00 €	3 450,00 €	3 450,00 €	4 600,00 €	2022077E
Pays Portes de Gascogne	SAINTE ORENS	9 000,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	3 600,00 €	20220817
Pays Portes de Gascogne	SAINTE SOULAN	4 000,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 600,00 €	2022077E
Pays Portes de Gascogne	SAINTE GEMME	16 500,00 €	4 950,00 €	4 950,00 €	6 600,00 €	20230807
Pays Portes de Gascogne	SAVIGNAC MONA	15 000,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	6 400,00 €	2022077E
	TOTAL	710 500,00 €	205 150,00 €	213 150,00 €	284 200,00 €	
		1 369 500,00 €	402 850,00 €	410 850,00 €	547 800,00 €	